

COMMUNE de B A R D
42600

A R R E T E du MAIRE

DELEGATION DE SIGNATURE DES BORDEREAUX DE TITRES ET MANDATS

Le Maire de la Commune de BARD,

- Vu les articles L.2122-19 et D.1617-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

ARRETE /

Article 1 : Conformément à l'article L.2122-19 du CGCT, donne délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Olivier VERNE, Attaché territorial, exerçant les fonctions de Secrétaire Général de mairie, pour la signature électronique des bordereaux de titres et de mandats au format PES V2 avec un certificat électronique établi à son nom propre.

Article 2 : Conformément à l'article D.1617-23 du CGCT, la signature des bordereaux récapitulant les mandats de dépense emportera certification du service fait des dépenses concernées attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les dépenses concernées. De même, la signature des bordereaux récapitulant les titres de recettes emportera attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les recettes concernées et rendra exécutoires les titres de recettes qui y sont joints.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Préfecture de la Loire et notifié à l'intéressé ainsi qu'au comptable public assignataire.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le juge administratif dans un délai de deux mois, à compter de la notification.

Fait à BARD, le 24 mars 2026
Le Maire : Julien BRUNON



The stamp is circular with the text "MAIRIE DE BARD" at the top and "(LOIRE)" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a sun. Below the coat of arms, the text "NOTRE SEUL PAYS" is visible. A handwritten signature, "Julien Brunon", is written across the stamp and extends to the right.